

DESTINATAIRES :	Tous les employés, médecins et bénévoles du CISSS des Laurentides
EXPÉDITEUR :	Sylvain Pomerleau, directeur général adjoint – Programme santé physique générale et spécialisée, de l'enseignement et de la recherche
DATE :	26 mai 2020
OBJET :	PORT DU FOULARD RAFRAÎCHISSANT EN CONTEXTE DE PANDÉMIE

L'été est arrivé rapidement cette année et avec les températures élevées annoncées pour les prochains jours, nous tenons à vous informer que, comme par le passé, des foulards rafraîchissant peuvent être commandé par réquisition d'achat web.



Code GRM : 42036649

En contexte de pandémie, le port de ces foulards doit cependant être régulé par certaines mesures de prévention et contrôle des infections :

- Le foulard doit être porté au niveau du cou uniquement;
- Le personnel doit procéder à l'hygiène des mains avant et après avoir manipulé le foulard;
- Le foulard devra être lavé à l'eau et au savon à la fin de chaque quart;
- Le foulard doit absolument être entreposé dans un sac de plastique de type «Zyploc» propre lorsqu'il n'est pas utilisé.

Nous vous remercions pour votre habituelle coopération.